



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ  
**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

Avis

15 février 2006

**MANNITOL B BRAUN 10 POUR CENT, solution pour perfusion**  
**250 ml en poche ECOFLAC (polyéthylène basse densité) - CIP : 363 706-3**  
**500 ml en poche ECOFLAC (polyéthylène basse densité) - CIP : 363 708-6**

**Laboratoires B BRAUN MEDICAL**

Mannitol.

Motif de la demande : inscription Collectivités, en complément des présentations en flacon verre (type II) de 250 ml et 500 ml.

Cette spécialité a pour indication : réduction en urgence de certains oedèmes cérébraux.

Remarque : un relais devra être pris par du mannitol à la concentration de 20% dans un délai de 24 heures.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Il n'y a pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres spécialités à base de mannitol 10%.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé